

BAC PRO

MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION A

EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

L'option voitures particulières forme des techniciens d'atelier qui assurent l'entretien et la réparation des automobiles. Au cours de sa formation, le futur technicien acquiert des connaissances en mécanique, hydraulique, électricité, pneumatique et électronique nécessaires pour effectuer la maintenance et les réparations en conformité avec les cahiers des charges fournis par les constructeurs. Ce technicien d'atelier peut travailler dans le réseau après-vente des réseaux constructeurs (succursales, concessionnaires, agents), dans l'atelier de maintenance d'entreprises de transport qui traitent des véhicules toutes marques ou d'une administration, dans un garage indépendant ou pour une flotte de véhicules.

COMPÉTENCES VISÉES

- Réaliser les réparations et/ou les entretiens des voitures.
- Effectuer les révisions et les contrôles périodiques des véhicules.
- Accueillir et conseiller la clientèle.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Mécanicien(ne) spécialiste automobile
- Electricien(ne) spécialiste automobile
- Technicien(ne) confirmé(e) automobile

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé une Seconde, Première ou être titulaire d'une certification de niveau 3 (CAP, Titre Professionnel).
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : 5 à 6 périodes de 2 à 7 semaines en centre de formation, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1400 h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Léonce Vieljeux 118 Rue des Gonthières,
17026 La Rochelle
Tel : 05 46 34 79 32
Contact : Béatrice BAUDY - beatrice.baudy@cfa-acad-poitiers.fr

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS, par exemple BTS Maintenance des Véhicules, Option A : Voitures Particulières.
- Formation complémentaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti. Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap. Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

Pas d'apprentis en 2020/2021

